

Financement suisse dans le cadre du SEMP (Swiss-European Mobility Programme)<sup>1</sup>

## Mobilité étudiante à des fins de stages (Student Mobility for Traineeships SMT)

### Généralités

Les informations suivantes s'adressent aux offices des relations internationales des institutions de formation tertiaire suisses. Elles contiennent les conditions de base relatives à l'encouragement de la mobilité étudiante à des fins de stages (IN/OUT) et ne sont pas exhaustives. Des informations détaillées se trouvent dans le guide du programme Erasmus+<sup>2</sup> et dans le guide SEMP<sup>3</sup>.

### Mobilité étudiante à des fins de stages (SMT)

Encouragement des activités de mobilité des étudiants qui se rendent pour une durée déterminée à des fins de stages dans un pays européen étranger.

### Autorisation de soumettre une candidature

Toutes les hautes écoles et écoles supérieures suisses officiellement reconnues<sup>4</sup> en possession d'une charte du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) ou d'une charte SEMP (Charte-engagements)<sup>5</sup>.

Les demandes de subventions peuvent être déposées une fois par an pour les projets de mobilité se déroulant du 1er juin au 30 septembre de l'année suivante.

### Conditions de l'octroi d'une bourse aux étudiants

- Pour les activités de mobilité vers ou à partir d'un pays participant au programme Erasmus+<sup>6</sup> (dans une haute école partenaire, une entreprise privée/publique, une ONG/OBBL, etc.).
- Par cycle d'études (bachelor, master, doctorat), une ou plusieurs périodes de mobilité d'une durée de deux mois au minimum à douze mois au maximum en tout (études et stages).
- Une candidature à une activité de mobilité est possible seulement avant le début de la période de mobilité à l'étranger.
- Seulement pour les activités de mobilité sortante : stage possible jusqu'à douze mois au maximum après la fin des études.
- Une prolongation de la période de mobilité à l'étranger est possible.

1 SEMP fait partie du programme suisse pour Erasmus+ 2018–2020.

2 Le guide du programme se trouve sous : [ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_fr)

3 Le guide se trouve sous : [www.movetia.ch/iro](http://www.movetia.ch/iro)

4 Les hautes écoles et les écoles supérieures sont des institutions des degrés tertiaires A et B, désignées ci-après « hautes écoles ».

5 La Charte se trouve sous : [www.movetia.ch/fr/mob-ter/demande](http://www.movetia.ch/fr/mob-ter/demande)

6 Pour la liste des pays du programme : [ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_fr)

Aides financières et fonds pour l'organisation de la mobilité (OM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montants forfaitaires selon la durée effective (en mois) pour les étudiants.</li> <li>- Montants forfaitaires pour l'organisation des activités de mobilité par activité de mobilité organisée pour l'institution de formation.</li> </ul>
Sélection des participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuée par la haute école d'origine. Les étudiants doivent être inscrits de façon régulière dans une haute école suisse (exception : stage après la fin des études).</li> <li>- Des procédures et des critères de sélection équitables et transparents sont exigés. Les hautes écoles sont tenues de garantir l'absence de conflits d'intérêts dans le comité de sélection.</li> </ul>
Documents obligatoires pour les activités de mobilité	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déclaration d'engagement : signé par l'étudiant. Par sa signature, le bénéficiaire final confirme qu'il a reçu les subventions et les utilise de manière appropriée et qu'il est tenu à un remboursement en cas d'interruption de la période de mobilité.</li> <li>2. Learning Agreement for Traineeships : convention entre l'étudiant, les hautes écoles/institutions d'origine et d'accueil ou l'entreprise, etc. Composante essentielle de la mobilité, il garantit la reconnaissance officielle des acquis d'apprentissage convenus ainsi que la préparation et l'encadrement des stagiaires.</li> <li>3. Rapport final : obligation du bénéficiaire final de le remettre à la haute école d'origine au terme de la période à l'étranger. Ce rapport informe sur la qualité et les expériences et sert à des fins statistiques. Un format personnalisé doit contenir toutes les informations demandées dans le modèle de formulaire établi par Movetia.</li> <li>4. Déclaration d'assurance : signée par l'étudiant. Confirmation de la conclusion d'une couverture d'assurance suffisante. Des engagements supplémentaires comme une assurance accidents ou assurance responsabilité civile sont définis avec l'institution d'accueil.</li> </ol> <p>Le Certificate of Attendance peut faire office de document de mobilité.</p>
Besoins particuliers	<p>Les hautes écoles sont tenues de permettre aux personnes souffrant de problèmes physiques, mentaux ou de santé de participer à une activité de mobilité. Elles peuvent adresser une demande de fonds supplémentaires à cet effet.</p>